RCS : NEVERS
Code greffe : 5802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00211
Numéro SIREN : 533 898 748
Nom ou dénomination : ABL DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2023 sous le numéro de dépôt 1535

FITECO

Expertise comptable - Conseil - Audit

ABL DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
2 Rue des Boullats
Les Arbelats
58300 CHARRIN

R.C.S. : 533 898 748 NEVERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ABL DISTRIBUTION EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

******

établi le 28 juillet 2023

FITECO
Parc Technopole - Rue Albert Einstein
CS83006
53063 LAVAL CEDEX 9

Tél : 02.43.01.87.86
E-mail : cacpl@fiteco.com

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

ABL DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
2 Rue des Boullats
Les Arbelats
58300 CHARRIN

R.C.S. : 533 898 748 NEVERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
ABL DISTRIBUTION
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

******

Aux associés de la société ABL DISTRIBUTION,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 18 juillet 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Les derniers comptes annuels ont été établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces comptes laissaient ressortir un montant de capitaux propres de 268 003 euros, incluant un bénéfice de l'exercice de 88 885 euros.

Par décision du 30 juin 2023, les associés ont décidé une distribution de dividendes de 150 000 €. Les capitaux propres de la société à la suite de cette distribution sont donc de 118 003 euros.

Le chiffre d'affaires était de 1 991 195 euros pour l'exercice 2022. Il est de 1 313 133 euros pour la période de 6 mois écoulée entre le 1er janvier et le 30 juin 2023.

Concernant la trésorerie, elle était de 564 848 euros au 31 décembre 2022. Elle est de 648 030 euros au 30 juin 2023.

Ces tendances confirment le maintien d'activité sur le début d'exercice. A la date d'émission de notre rapport, les capitaux propres ne sont pas affectés négativement par la situation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la clôture des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, était au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Laval, le 28 juillet 2023

Pour FITECO
Commissaire aux comptes
Commissaire à la transformation

Laure COUSIN
Associée